Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 16 (1958)

Heft: 2

Artikel: Les banques suisses en 1956 et 1957

Autor: Dubey, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les banques suisses en 1956 et 1957

par PAUL DUBEY

Licencié ès sciences commerciales et économiques Attaché au Service d'études financières de la Banque Les Fils Dreyfus & Cie S. A.

Il est devenu de tradition de réserver chaque année dans la Revue économique et sociale une place à l'analyse de l'un des plus importants secteurs de notre économie : les banques. Cela paraît d'autant plus justifié qu'à part celui des assurances, le domaine bancaire est le seul en Suisse où l'on dispose de statistiques détaillées, grâce aux publications du Département économique et

statistique de la Banque Nationale Suisse 1.

Cette année, un essai a été fait d'une part pour mettre à jour les statistiques présentées et d'autre part pour grouper les problèmes selon divers centres d'intérêt. S'il est vrai que des statistiques trop anciennes enlèvent toute valeur d'actualité au sujet traité, il est également compréhensible que la discussion simultanée de données techniques économiques et financières risque de rebuter le lecteur. C'est pourquoi cette étude a été divisée en trois sections entièrement indépendantes. La première, traitant des aspects du système bancaire touchant de près à l'évolution économique, devrait intéresser l'économiste. La seconde, limitée au secteur bancaire, en analyse les développements récents et, de ce fait, concernera plutôt le financier. Enfin, les problèmes de pure technique bancaire, qui font l'objet de la troisième section, ont été peu traités car ils n'attirent vraisemblablement l'attention que de quelques spécialistes.

I. Les banques et l'économie

1. La masse monétaire suisse

La monnaie scripturale, qui est constituée en majeure partie par les dépôts en banques à vue, remplit une fonction essentielle dans l'approvisionnement monétaire d'une nation. Il est dès lors intéressant de faire ressortir la place occupée par les banques dans la création de la masse monétaire globale dont dispose l'économie suisse.

¹ La présente étude utilise principalement les données de la publication annuelle : Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1956, qui malgré sa rédaction en partie bilingue n'a malheureusement pas encore de titre français. En outre, le Bulletin de la Banque Nationale Suisse (mensuel) a servi de base à l'estimation des chiffres pour 1957.

La statistique qui suit donne une image de l'importance des divers instituts contribuant aux variations du volume monétaire. Il s'agit ici des chiffres bruts, c'est-à-dire des montants figurant dans les bilans respectifs. Bien que l'usage du chèque postal tende à se développer plus rapidement que celui des autres formes monétaires, la monnaie scripturale bancaire reste beaucoup plus importante.

	1957	1956	1955	1954	1950			
,	en millions de francs							
B.N.S.: monnaie émise . C.C.P.: avoirs en comptes Banques: dépôts à vue .	8.234 1.720 8.160 E	8.096 1.720 7.872	7.506 1.443 7.374	7.104 1.393 7.002	6.437 1.125 5.986			
E = estimé								

On voit qu'en Suisse les billets et les dépôts à la Banque Nationale représentent 45 % des moyens de paiement. Il en est de même des dépôts bancaires, alors que la part des chèques postaux n'est que de 10 %.

Cependant, pour calculer la masse monétaire, il est nécessaire de tenir compte des chiffres nets afin d'éviter certains doubles emplois. Les divers composants du volume monétaire suisse et leur développement respectif apparaissent dans le tableau suivant.

	1957	1956	1955	1954	1950
Pièces	448	429	424	418	340
B.N.S.: monnaie émise (net)		6.334	5.763	5.695	5.386
C.C.P.: avoirs en comptes (net)		1.595	1.327	1.275	1.016
Banques: dépôts à vue .	8.160 E	7.872	7.374	7.002	5.986
Masse monétaire	16.500 E	16.230	14.888	14.390	12.728
Quasi-monnaie	27.400 E	25.153	23.646	21.993	16.940
E = estimé		11			

A côté du total des moyens de paiement figure également le volume de la « quasi-monnaie ». Celle-ci englobe les dépôts à terme et les dépôts d'épargne — pour lesquels il est possible d'obtenir le remboursement dans un assez bref délai — ainsi que les obligations des banques de dépôts.

Le volume monétaire suisse s'est accru de fr. 3,5 milliards de 1950 à 1956, soit 27,5 %.

En valeur absolue, le développement des dépôts bancaires avec fr. 1.886 millions a été l'élément le plus important de l'expansion de la masse monétaire

(54 % environ). La monnaie émise par la Banque Nationale n'a augmenté que de fr. 948 millions pendant cette période, tandis que les dépôts en comptes de chèques postaux s'accroissaient de fr. 579 millions et les pièces en circulation de fr. 89 millions.

La progression en valeur relative fait ressortir l'importance grandissante des comptes de chèques postaux comme moyen de paiement. Ces dépôts ont en effet avancé de 50 % au cours des six années envisagées. Durant le même laps de temps, les dépôts bancaires à vue augmentaient de 31,5 %, les pièces de 26 % et la monnaie émise par la banque centrale de 17,6 %.

2. Les crédits bancaires

Les avances des banques à l'économie peuvent se grouper en trois catégories principales, à savoir : les crédits commerciaux, les crédits hypothécaires et les prêts aux corporations de droit public. L'importance respective de ces crédits ressort des données suivantes:

26							Crédits commerciaux	Crédits hypothécaires	Avances à des corpo- rations de droit public
								en millions de franc	s
1957		•				•	11.000 E	19.920 E	3.380 E
1956		•			•	•	10.272	18.727	3.169
1955				•			9.250	17.500	3.165
1950		•	•	٠	٠	•	6.353	12.910	3.245
E = esti	mé								9

Ces chiffres appellent les commentaires que voici :

En 1957, le total des crédits bancaires se décomposait comme suit : crédits commerciaux 32 %, crédits hypothécaires 58 % et avances aux corporations de droit public 10 %.

De 1950 à 1957, les avances aux corporations de droit public sont restées pratiquement stationnaires. Le fait que ces avances ne représentent qu'un dixième à peine des crédits totaux est le signe d'une saine politique financière. Les crédits hypothécaires ont augmenté de 50 %, soit à peu près au même rythme que l'ensemble des crédits bancaires. Sur la base de recherches entreprises dans le cadre des statistiques bancaires, il ressort que l'accroissement annuel des crédits hypothécaires a correspondu, ces dernières années, approximativement à la moitié des dépenses pour la construction privée.

Durant les sept dernières années, ce sont les crédits commerciaux qui, avec 85 %, ont enregistré la plus forte avance. Cependant, alors qu'en 1956 la progression avait été de plus de fr. 1 milliard, elle n'a été que de fr. 728 millions en 1957. Ce fléchissement est la cause essentielle du ralentissement dans l'expansion du total des crédits bancaires en 1957 par rapport à 1956 (fr. 2.130 millions contre fr. 2.250 millions). Cette expansion aurait été vraisemblablement plus marquée s'il ne s'était produit un déplacement de l'épargne en banque vers

l'épargne titres, comme nous le verrons ci-après.

3. L'ÉPARGNE EN BANQUE

La raréfaction croissante des disponibilités du marché suisse des capitaux au cours des deux dernières années a fait ressortir à nouveau le rôle important de la formation d'épargne dans l'offre de capitaux. Selon une estimation de la commission consultative en matière de politique conjoncturelle, l'épargne s'est accrue de 20 % de 1953 à 1956. Pendant ce temps, les investissements des entreprises et des pouvoirs publics augmentaient de 40 %.

L'épargne en banque constitue un élément important de la formation de l'épargne privée en Suisse, comme le montre la comparaison de son accroissement annuel depuis 1950 avec l'épargne titres et avec les montants (nets), à caractère d'épargne, versés par les particuliers aux compagnies d'assurance-vie, à l'assurance-vieillesse et survivants et à diverses caisses de pension.

Epargne privée - principaux composants

,	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950		
			en r	nillions (de francs	3				
Epargne en banque Epargne titres ¹ Primes assurances, etc	820 E 1.596	845 1.561 789 E	978 1.387 762	1.047 747 712	1.100 558 779	997 627 707	665 649 693	445 224 706		
¹ Y compris les achats des assurances, des banques, etc. E = estimé										

Depuis 1950 le rythme d'accroissement de l'épargne bancaire s'est accéléré jusqu'en 1953, année à partir de laquelle il n'a cessé de se ralentir. L'analyse de l'évolution des divers composants de cette catégorie d'épargne indique que le recul est dû exclusivement à une diminution des versements sur les carnets d'épargne.

Cependant, malgré le ralentissement manifeste de l'épargne en banque, il ne paraît pas exact de prétendre que le public suisse perde ses habitudes d'épargne. Il y a lieu de rappeler en effet que la forte augmentation des années 1952 à 1954 ne provenait pas uniquement d'un développement de l'épargne proprement dite, mais résultait d'un afflux de capitaux « d'attente ». Ceux-ci ont été retirés par la suite et investis — en partie — en actions et en obligations. L'épargne titres, comme indiqué précédemment, a effectivement subi une expansion considérable de 1950 à 1957, passant de fr. 224 millions à fr. 1.596 millions. En outre, en automne 1956, la crise de Suez et les résultats défavorables enregistrés par l'agriculture dans diverses régions du pays ont provoqué des retraits de fonds plus nombreux qu'à l'ordinaire.

Le montant de l'épargne auprès de l'ensemble des banques suisses, de fr. 20,2 milliards à fin 1957, représentait approximativement 55 % du total des fonds étrangers, soit plus de la moitié des ressources des instituts de crédit. Ce pourcentage est considérablement plus élevé pour les instituts de crédit hypothécaire (atteignant jusqu'à 90 % pour les caisses d'épargne). Dans le

cas de ces banques, en particulier, le financement des prêts à moyen et long terme — crédits immobiliers surtout — au moyen des capitaux d'épargne peut paraître présenter une faiblesse de structure. Ces capitaux sont en effet, à l'exception des obligations de caisse — dont l'échéance moyenne était d'un peu plus de 3 ans en 1956 — des fonds à vue ou à court terme. Cependant, leur stabilité d'une année à l'autre donne aux dépôts d'épargne le caractère de placements à long terme. Le montant des retraits sur carnets d'épargne a varié ces dernières années entre 20 % et 25 % de la moyenne des sommes en dépôts.

4. L'IMPORTANCE DES BANQUES

La place des banques dans l'économie peut être caractérisée à deux points de vue : celui du personnel occupé et celui des capitaux gérés par les banques.

A la fin de l'année 1956, les établissements bancaires suisses occupaient exclusivement ou accessoirement plus de 24.000 personnes. Ce chiffre représente environ 1 % du total des personnes exerçant une profession en Suisse. La comparaison avec le nombre de personnes occupées par les grandes industries indigènes souligne l'importance de la banque dans notre pays, surtout si l'on considère le caractère différent des activités bancaires et industrielles. Les industries de la construction de machines et de la métallurgie employaient chacune 74.000 personnes environ, l'horlogerie et la bijouterie 60.000 personnes, l'alimentation 38.400 et la chimie 28.000.

Le montant des appointements distribués aux organes et au personnel des banques s'élevait à fr. 276 millions et représentait ainsi 1,2 % du revenu personnel suisse.

Le montant total des capitaux concentrés auprès des banques, à l'exception des banques privées, s'élevait à fr. 39,2 milliards à la fin de l'année 1956 et à approximativement fr. 42 milliards à fin 1957. A titre de comparaison, les fonds groupés auprès des compagnies d'assurances se montaient à fr. 12,1 milliards à fin 1956 (assurances-vie à elles seules fr. 6,1 milliards). A la fin de la même année, la valeur du fonds de l'assurance-vieillesse et survivants était de fr. 4 milliards.

II. L'activité des banques en 1956 et 1957

1. Evolution dans la provenance et l'utilisation des fonds

a) Expansion des bilans

Le niveau élevé de l'activité des affaires au cours des dernières années a entraîné une expansion continue du bilan des banques suisses et cela à un rythme de plus en plus accéléré. Le taux de progression ne s'est ralenti qu'en 1956 et ce fléchissement, modéré d'ailleurs, ne s'est pas confirmé en 1957, année où l'afflux de capitaux a atteint un nouveau record.

Evolution des bilans	1957	1956	1955	1950		
Evolution des bhans	en millions de francs					
Total des bilans	42.200 E 7,5 % E	39.228 6,9 %	36.697 7,1 %	27.385 5,6 %		

Comme par le passé, tous les groupes de banques ont bénéficié d'un développement favorable en 1957, ce qui semble démontrer que la prospérité s'est étendue à toutes les régions du pays. Le groupe des « autres banques » où l'on trouve nombre d'instituts orientés vers l'étranger, a ratifié, avec 15 % d'augmentation du bilan 1956, le rythme de progression dynamique dont il avait fait preuve au cours des années antérieures.

b) Afflux des fonds étrangers

C'est l'afflux des capitaux étrangers qui est à l'origine de cette expansion du bilan des banques. En effet, la part de ces fonds au total du bilan a augmenté de 88,9 % en 1950 à 90,4 % à la fin de l'année 1957.

Les comptes de chèques et créanciers à vue ont poursuivi en 1956 la forte hausse enregistrée en 1955. Ce poste, où s'accumulent les avoirs disponibles de la clientèle commerciale et industrielle ainsi que le capital étranger, doit une partie de son avance à ce dernier facteur. Le ralentissement survenu en 1957 peut s'expliquer par le maintien à leur ancien niveau des taux de l'argent à vue alors que ces taux ont été relevés pour les dépôts à terme. Ainsi, l'attrait d'un rendement meilleur paraît jouer en faveur des dépôts à terme, d'autant plus qu'un certain fléchissement de l'activité des affaires en fin d'année a pu libérer une partie des capitaux conservés jusqu'alors à vue.

Mais les deux éléments qui ont surtout caractérisé l'évolution dans la provenance des fonds ces deux dernières années sont : le ralentissement dans l'afflux des capitaux d'épargne et l'effort déployé par les banques pour se procurer des capitaux supplémentaires afin de faire face aux demandes de crédits de leur clientèle.

Le ralentissement de l'épargne auprès des banques en 1956 et 1957 a, comme on l'a vu, porté exclusivement sur le développement des « dépôts d'épargne ». Ceux-ci se sont accrus de fr. 11.121 millions en 1955 à fr. 11.900 millions (estimé) pour 1957. Alors que les bonifications d'intérêts devenaient en 1956 — avec fr. 268 millions — le principal facteur d'augmentation des dépôts d'épargne, l'apport de fonds nouveaux diminuait de fr. 456 millions en 1954 à fr. 194 millions en 1956 et à fr. 50 millions environ en 1957.

En revanche, les livrets de dépôts passaient de fr. 1560 millions en 1955 à fr. 1870 millions (estimé) en 1957 et les obligations de caisse de fr. 5895 millions en 1955 à fr. 6450 millions (estimé) en 1957.

Les efforts déployés par les banques pour faire face à leurs besoins de capitaux se reflètent dans l'évolution des postes « emprunts » et « créanciers à terme » ainsi que, partiellement, dans les « engagements en banques ». L'émission d'emprunts obligataires, encore faible en 1956, a brusquement fait des banques les principaux emprunteurs sur le marché des émissions en 1957. En effet, le marché des capitaux a fourni aux banques fr. 64 millions d'argent frais en 1956 et fr. 404 millions en 1957. Le recours aux prêts des centrales de lettres de gage — de fr. 230 millions en 1956 contre fr. 260 millions en 1955 — a pris une nouvelle extension en 1957 avec un accroissement de fr. 430 millions. Le total de ces prêts a probablement atteint fr. 2290 millions. Quant aux avances de l'A.V.S. aux banques cantonales, leur évolution ascendante s'est maintenue en 1956 (+ fr. 150 millions) et en 1957 (+ fr. 103 millions) malgré une réduction des disponibilités du fonds par suite du relèvement des rentes à partir du 1er janvier 1957.

L'attention vouée par les banques, depuis quelques années déjà, à la recherche de dépôts à terme s'est traduite par une progression rapide des créanciers à terme : 17 % en moyenne depuis 1950 (abstraction faite des avances de l'A.V.S.). L'augmentation de fr. 240 millions en 1956 fut inférieure

à la moyenne, mais il y a eu compensation en 1957.

Les besoins de liquidités de nombreux établissements suisses de crédit, en particulier des banques cantonales, locales et des caisses d'épargne, ont nécessité le recours aux avances de la Banque Nationale en 1956. Il en est résulté une augmentation correspondante des « engagements en banque » chez ces instituts. Par contre, le développement de ces mêmes engagements dans les grandes banques est essentiellement le fait d'un accroissement des engagements vis-à-vis de correspondants à l'étranger. La combinaison de ces deux facteurs a provoqué à fin 1956 un gonflement de fr. 310 millions de cette rubrique du bilan. Mais ce mouvement n'a pas persisté en 1957. En effet, le relèvement du taux d'escompte de la Banque Nationale à 2 ½ % a provoqué une tendance à rembourser ces avances et la réticence des banques dans l'octroi de nouveaux crédits a permis de renforcer les liquidités, de sorte qu'elles n'ont pas été obligées de s'adresser à la banque centrale dans la même mesure que l'année précédente.

c) Utilisation des fonds

Les besoins considérables de capitaux qu'impliquent l'activité soutenue des affaires, le niveau élevé de la construction et le financement du commerce extérieur se sont traduits en 1956 par une expansion très marquée des crédits commerciaux et des placements hypothécaires. En 1957, alors que les prêts à la construction enregistraient une progression presque aussi rapide que l'année précédente — malgré une plus grande réserve des banques dans l'octroi de crédits — les prêts commerciaux se sont développés à un rythme plus lent. Dans le secteur public, le financement des projets de construction a nécessité en 1956 et 1957 de nouvelles avances des instituts de crédit aux corporations de droit public. Pour faire face aux nombreuses demandes de fonds dont elles ont été l'objet, les banques se sont vues dans l'obligation de procéder à des ventes de titres et, dans beaucoup de cas, de se désaisir d'une partie de leurs avoirs liquides. Toutefois, vers le milieu de 1957, on a assisté à un renversement de cette tendance.

Ces remarques générales doivent être nuancées de quelques considérations particulières. C'est ainsi que l'augmentation des disponibilités paraît avoir été générale en 1957, alors que leur évolution avait été très différente suivant les groupes de banques, voire à l'intérieur des groupes eux-mêmes, en 1956. Tandis que les grandes banques parvenaient encore à renforcer leurs avoirs liquides de fr. 57 millions grâce à des liquidations de dollars et à la suite d'un afflux de capitaux venus se réfugier en Suisse, nombre de banques cantonales et locales ont vu leur encaisse diminuer considérablement, malgré une mise à contribution plus forte qu'en 1955 du crédit de la Banque Nationale. Dans le cas de ces établissements, la libération au début de décembre 1956 de fr. 184 millions, stérilisés auprès de l'institut d'émission par un « gentlemen's agreement » entre la Banque Nationale et les banques, a en fait contribué à réduire leurs avoirs liquides, ces réserves ayant été utilisées pour satisfaire les nombreuses demandes de crédits de la clientèle.

La progression des avoirs en banques de fr. 300 millions en 1956 et fr. 370 millions en 1957, est essentiellement le reflet d'un accroissement du montant des créances sur les correspondants étrangers, une partie des capitaux étrangers venus se réfugier en Suisse ayant été placée à court terme auprès de banques étrangères. Ce sont évidemment les grandes banques qui ont été principalement touchées par ces développements.

Dans le domaine hypothécaire, un changement s'est produit dans le financement de la construction en 1957. En effet, de nombreux instituts de crédit qui s'étaient introduits dans ces opérations à la faveur de la haute conjoncture, en proposant des taux plus favorables et en offrant des montants supérieurs aux normes, se sont retirés du marché l'année dernière. Ainsi, les placements hypothécaires sont à nouveau concentrés auprès des établissements traditionnellement intéressés à ce genre d'affaires, à savoir les banques cantonales, les banques de crédit foncier, les caisses d'épargne et les assurances. Cette évolution a permis l'abrogation du « gentlemen's agreement » de 1951 sur le financement de la construction.

Quant au secteur public, les projets de construction, qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, ont atteint en 1957 37,5 % de l'ensemble des constructions projetées. Ce sont les dépenses des communes qui sont surtout responsables de l'accroissement des avances aux corporations de droit public. Mais alors que dans le passé les banques locales et les instituts communaux avaient pu assurer dans une large mesure ce financement, les autorités communales ont dû en 1956 et 1957 faire de plus en plus appel au crédit des banques cantonales.

2. Evolution du coefficient de liquidité

Le financement des crédits à moyen et long terme s'étant effectué au cours des dernières années dans une proportion de plus en plus grande au moyen de capitaux à court terme, il en est résulté un fléchissement continuel du degré de liquidité des banques. Ce mouvement s'est poursuivi en 1956, de nombreux instituts de crédit ayant même admis de diminuer leur encaisse pour répondre aux demandes de leurs clients.

Alors que les avoirs à vue et facilement mobilisables se sont maintenus entre 77 % et 79 % des engagements à court terme de 1950 à 1953, ils ont

ensuite fléchi pour tomber à 68 % en 1956, comme le montrent les chiffres suivants :

	1956	1955	1954	1950		
	en millions de francs					
 Engagements à court terme Avoirs liquides + actifs facile- 	11.620	10.744	10.528	8.846		
ment mobilisables	7.871	7.728	7.691	7.013		
2. en % de 1.: Minimum exigé par la loi	68 % (37 %)	72 % (36 %)	75 % (36 %)	79 % (37 %		

Dans la loi suisse sur les banques et les caisses d'épargne, le législateur a fixé le pourcentage minimum des engagements à court terme devant être conservé sous forme d'avoirs à vue ou facilement réalisables. Ce pourcentage a été mentionné dans le tableau ci-dessus afin de permettre une comparaison avec les coefficients effectifs de liquidité. Comme on le voit, malgré le resserrement intervenu, le degré de liquidité des banques est resté bien supérieur aux exigences légales (184 % du minimum exigé, en 1956). Toutefois, il convient de relever que les chiffres donnés reflètent la situation à la fin de l'année et sont, dans de nombreux cas, plus favorables qu'en cours d'exercice en raison de la pratique du « window-dressing ». Néanmoins, il semble bien que les prescriptions légales soient considérées avant tout comme représentant la limite inférieure de sécurité et qu'en pratique les banques conservent un montant de fonds disponibles bien supérieur à ce que demande la loi, principalement dans le cas des banques commerciales.

La retenue dont les établissements bancaires ont fait preuve en 1957 dans l'octroi de crédits a permis d'améliorer l'encaisse de fr. 286 millions en 1957.

3. RECUL DES FONDS PROPRES PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS

Depuis 1950, les fonds du public ont progressé à un rythme considérablement plus rapide que les fonds propres des banques. Ainsi, l'excédent des fonds propres par rapport au minimum requis par la loi a fléchi de 55 % en 1950, à 36 % en 1955 et à 33 % en 1956. Bien que ce recul puisse être constaté dans tous les groupes de banques, l'écart entre le montant effectif et le minimum légal varie fortement d'un groupe à l'autre. Tandis que la marge supplémentaire était encore de 63 % pour les banques cantonales à fin 1956, elle s'élevait à 8 % seulement pour les cinq grandes banques commerciales, compte tenu des augmentations de capital du Crédit Suisse et de la Société de Banque Suisse.

Dans ce dernier groupe, l'écart paraît s'être encore rétréci en 1957, malgré l'augmentation de capital de l'Union de Banques Suisses. Bien qu'il ne soit pas impossible qu'un ralentissement de l'activité économique puisse freiner ce mouvement, il sera cependant intéressant d'en suivre l'évolution à l'avenir.

Il paraît en effet probable que, si l'expansion des bilans devait reprendre, ces instituts de crédit arriveront rapidement à la limite autorisée et devront ajuster à nouveau le volume de leurs fonds propres.

4. HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

La hausse des taux d'intérêt sur le marché de l'argent et des capitaux n'a

pas manqué d'influencer les taux appliqués par les banques.

Aux intérêts débiteurs, le taux des obligations de caisse (de 12 banques cantonales) a haussé de 2,93 % à fin 1955, à 3,14 % à fin 1956 et à 3,88 % à fin 1957. L'intérêt payé sur les dépôts d'épargne, qui était resté pratiquement inchangé en 1956, a progressé de 2,33 % à fin 1956 à 2,50 % à fin 1957. Du côté des intérêts créditeurs, l'adaptation a été surtout difficile dans le cas des taux hypothécaires. Les banques cantonales, qui jouent un rôle prépondérant dans ce secteur, se sont efforcées de maintenir un taux relativement bas. En effet, malgré le renchérissement du coût des nouveaux capitaux, empruntés parfois à 4 ½ %, le taux des anciennes hypothèques de premier rang (12 banques cantonales) a passé de 3,54 % en 1955 et 1956 à 3,59 % seulement à fin 1957. Celui des nouvelles hypothèques de premier rang pour les logements et bâtiments industriels a haussé en 1957 de 3,54 % à 3,85 % tandis que celui applicable pour les crédits à l'agriculture et à la construction de logements bon marché a augmenté de 3,54 % à 3,68 %.

5. Progression des résultats

En 1956, le volume des affaires traitées par les banques a atteint fr. 555 milliards (+ 12 %). Cette évolution favorable de l'activité a permis une nouvelle progression des *revenus* des instituts de crédit de fr. 39 millions.

Revenus et bénéfice	Total des revenus	Total des frais d'exploitation	Bénéfice net				
	en millions de francs						
1956	677	484 457	193 181				
1955	638 469	344	125				

Au cours des dernières années, le rendement brut des capitaux gérés par les banques s'est maintenu en moyenne à 1,72 %, d'où il découle que l'accroissement des revenus a été parallèle à celui des bilans.

En 1956, pour la première fois depuis 1953, les intérêts passifs ont progressé plus rapidement que les intérêts actifs. Quant aux revenus des titres, ils se sont accrus de 0,8 % malgré une diminution de la valeur du portefeuille de 4,8 %.

Les charges d'exploitation représentaient 71,5 % des revenus en 1956. Bien que les appointements et les charges sociales aient été supérieurs de fr. 17 mil-

lions à ceux de 1955, leur importance par rapport au total des frais d'exploi-

tation (62 %) n'a pratiquement pas changé.

Pour l'ensemble des banques, la proportion du bénéfice net par rapport au total des revenus s'est légèrement améliorée depuis 1950, mais le chiffre cumulatif masque des divergences individuelles. Alors que les banques cantonales voyaient leur marge de bénéfice net fléchir de 37,8 % des revenus en 1950 à 34,9 % en 1956, celle des grandes banques passait de 18,5 % à 23,2 %.

III. Structure financière

1. IMPORTANCE DES DIVERS GROUPES DE BANQUES

La comparaison des divers groupes de banques, envisagée sous l'angle du montant des capitaux concentrés auprès de chacun d'eux, met en évidence la place importante qu'occupent dans notre pays les banques cantonales et les cinq grandes banques commerciales. Ces deux catégories d'établissements groupent en effet deux tiers des fonds déposés dans les banques. Les banques cantonales, qui assurent une sécurité complète aux dépôts du public, viennent au premier rang.

Cependant, si l'on se place au point de vue du volume des affaires traitées, la comparaison des divers établissements de crédit présente un aspect assez différent. Les grandes banques se trouvent de loin à la première place et le

groupe des « autres banques » s'avance au troisième rang.

Catégorie de banques	Total du bilan 1956 en millions de francs	En %	Volume d'affaires 1956 * en millions de francs	En %
Banques cantonales	14.631	37	99.350	18,0
Grandes banques	11.255	29	341.850	61,6
Banques de crédit foncier	4.765	12	13.540	2,0
Autres banques locales	2.729	7	26.210	5,0
Caisses d'épargne	2.879	7	4.810	0,8
Caisses de crédit mutuel	1.513	4	3.190	0,6
Autres banques	1.456	4	66.390	12,0
Total des banques	39.228	100 %	555.340	100 %

2. STRUCTURE DU BILAN

a) Origine des capitaux

Le montant total des capitaux accumulés dans les banques suisses à fin 1956 s'élevait à fr. 39.228 millions. Les capitaux étrangers atteignaient le chiffre de

fr. 35.414 millions dont 65 % étaient exigibles à vue. Abstraction faite des dépôts d'épargne, la proportion des fonds à vue s'abaisse à 31 %.

Les dépôts des clients, qui constituent la principale source des capitaux étrangers (85 %), se répartissent en dépôts à vue 22 %, dépôts à terme 7 %,

capitaux d'épargne 55 %.

Alors que les fonds d'épargne jouent un rôle primordial dans le financement des opérations de crédit des banques cantonales (64 %), des banques locales (69 %), des caisses d'épargne (90 %) et des caisses de crédit mutuel (87 %), ils sont de moindre importance pour les grandes banques (25 %) et les « autres banques » (7 %). Ce sont, en effet, les dépôts à vue qui forment l'élément principal du bilan de ces établissements : grandes banques 49 %, « autres banques » 60 %. De leur côté, les banques cantonales ont reçu à elles seules 44 % de l'épargne du public confiée aux banques.

b) Répartition des placements

Les actifs des banques se concentrent essentiellement sous deux rubriques du bilan : les placements hypothécaires (investissements à long terme) et les

débiteurs (crédits à court terme).

Les placements hypothécaires absorbent 43 % des actifs de l'ensemble des banques. Ce genre d'investissements est particulièrement important dans le cas des banques cantonales (58 % des actifs), des banques de crédit foncier (74 %), des caisses d'épargne (73 %) et des caisses de crédit mutuel (65 %). Avec fr. 8563 millions de crédits hypothécaires, les banques cantonales contribuent autant que toutes les autres banques au financement de la construction en Suisse.

Les débiteurs, qui s'élèvent à 26 % du total des actifs, comprennent fr. 7288 millions de crédits en comptes-courants et fr. 2913 millions d'avances et prêts à terme fixe. La répartition de ces deux postes en créances gagées et en créances en blanc montre qu'un sixième seulement des crédits ne sont pas garantis et 74 % du total de ceux-ci sont accordés par les grandes banques. Le poste des débiteurs représente essentiellement des crédits commerciaux. Cependant, les banques comptabilisent également sous cette rubrique des crédits à la construction. Ceux-ci s'élevaient à 13 % du total des débiteurs pour l'ensemble des banques, les pourcentages des divers groupes étant les suivants : 9 % seulement chez les grandes banques, un tiers pour les caisses d'épargne, un quart pour les banques de crédit foncier et 17 % pour les banques cantonales.

Quant aux placements en titres, qui s'élèvent à 8 % des actifs, ils sont constitués à raison de 91 % de titres suisses (obligations 82 %, actions 9 %). Si l'on déduit de la position en obligations suisses le montant placé en obligations de caisse des banques, on constate que les banques détiennent plus de

12,5 % du total nominal des emprunts suisses en circulation.

3. Déterminants des revenus

Les revenus encaissés en 1956 par l'ensemble des banques se sont élevés à 1,72~% du total des bilans. Tandis que ce pourcentage était de 4,20~% pour

les « autres banques » et de 2,80 % pour les grandes banques, il était inférieur à la moyenne pour tous les autres groupes de banques.

Les trois principaux déterminants des revenus sont le montant des capitaux à disposition (exprimé par le total du bilan), le volume des affaires traitées, et l'écart entre les intérêts débiteurs et créditeurs. Le volume d'affaires dépend de la nature des opérations des banques. Les mouvements de capitaux sont faibles pour les instituts de crédits hypothécaires et rapides pour les banques commerciales comme le montre la comparaison ci-dessous:

							Vitesse de circulation des capitaux *	Placements hypothé- caires en % du total du bilan
Caisses d'épargne Caisses de crédit mutuel .						•	1,7	72,9
Caisses de crédit mutuel .							2,1	65,1
Banques de crédit foncier							2,1 2,8	73,8
Banques cantonales							6,8	58,5
Autres banques locales						•	9,6	37,1
Grandes banques			•				43,5	8,5
Autres banques			•	•			47,6	0,9
Ensemble des banques .	٠	ě	•			•	15,5	43,6

Quant à l'écart entre les intérêts créditeurs et débiteurs, on peut l'illustrer de la façon suivante pour 1956 en prenant le cas des affaires hypothécaires :

Taux hypothécaires moyen	3,52 %
Moyenne pondérée intérêts sur livrets, obligations,	
emprunts	2,61
Ecart des intérêts	0,91
Frais d'administration	0,61
Marge de profit	0,30

Conclusion

Depuis la fin de la guerre, l'activité bancaire a enregistré chaque année une nouvelle expansion. L'année 1957 n'a pas fait exception à la règle. L'augmentation un peu inférieure à l'année précédente des crédits commerciaux n'a pas empêché le total des crédits de s'accroître à nouveau de plus de fr. 2 milliards. Si l'on ajoute à cela une amélioration des liquidités et un afflux plus fort de fonds du public dans les derniers mois de l'année, on peut dire que le bilan de l'exercice 1957 a été favorable. Qu'en sera-t-il en 1958?

Au début de l'année, l'apport de fonds des tiers est devenu plus abondant et l'on a pu observer une plus grande souplesse des banques en matière d'ouverture de crédits. Cependant, si la tendance actuelle des affaires se poursuit, les besoins de crédit du commerce et de l'industrie seront plus faibles et l'activité des banques enregistrera vraisemblablement, dans le secteur commercial, un nouveau ralentissement. En ce qui concerne la construction, les dépenses — selon une estimation du délégué aux occasions de travail — se réduiront de fr. 213 millions en 1958 pour arriver à fr. 4,36 milliards, surtout en raison d'un recul de 23 % dans la construction de logements. Ainsi, une comparaison de l'activité des banques en 1958 avec les années antérieures pourrait faire ressortir sinon un recul, du moins un certain fléchissement dans le rythme

d'expansion.

À plus long terme, un autre problème va se présenter à nos établissements bancaires, celui de leur participation au financement du marché commun européen. La Banque européenne d'investissements étudie en effet la possibilité de se procurer des fonds en dehors des six pays membres de la Communauté européenne. Malgré la réticence actuelle des milieux financiers en raison des besoins du marché suisse des capitaux, il n'est pas impossible que le développement de la C.E.E. mette les banques en présence d'une situation nouvelle. Pour l'instant, les dispositions du Traité de Rome sont encore trop vagues pour en apprécier la portée, mais l'évolution financière de la Communauté devra être suivie de près.